**6481**

**Résumé**

Le projet de loi vise à faire approuver par la Chambre des Députés le Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Monténégro portant sur l’application de l’Accord entre la Communauté européenne et la République du Monténégro concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier, signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007.

Le Protocole qui a été négocié par les Pays-Bas au nom des Etats du Benelux a été signé le 4 juillet 2012 à Bruxelles. Il comporte 16 articles et cinq annexes et se fonde sur l’article 19 de l’Accord de réadmission conclu entre l’Union européenne et le Monténégro. Le Protocole définit les autorités compétentes responsables pour l’application de l’Accord, précise la procédure de réadmission et certains aspects techniques y afférents.